



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2242

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Convention de coopération décentralisée entre le District de Bamako (Mali) et la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2011-2013 - Modalités et financement**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales**

Rapporteur : Monsieur Julien-Laferrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palreja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011

Délibération n° 2011-2242

commission principale : développement économique

objet : **Convention de coopération décentralisée entre le District de Bamako (Mali) et la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2011-2013 - Modalités et financement**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 1999, la Communauté urbaine de Lyon a développé une coopération décentralisée avec le District de Bamako, capitale du Mali, portant sur de l'aide à la gouvernance locale.

La précédente coopération (2008-2010) couvrait plusieurs domaines d'intervention : l'administration générale, avec un focus sur les finances locales et les services informatiques, la propreté, la planification urbaine, l'eau et l'assainissement en lien avec le programme de coopération de l'association Villes unies contre la pauvreté, soutenue par les villes de Genève et de Lyon.

Bilan de la précédente convention de partenariat

Au cours de la précédente convention de partenariat, le programme de coopération de la Communauté urbaine a permis d'atteindre les résultats suivants :

- renforcement du service de la propreté urbaine par la mise à disposition de 6 camions bennes et l'organisation de 2 formations pour les chauffeurs mécaniciens,
- aide à la réflexion sur le développement urbain du District de Bamako, qui connaît la plus forte croissance urbaine de l'Afrique (7 % par an), en vue de la création d'une cellule d'urbanisme au District,
- soutien à des programmes pilotes d'assainissement dans 3 quartiers de la ville, ayant permis à 20 000 habitants de se raccorder à un réseau autonome d'assainissement,
- construction d'une maternité en partenariat avec l'Agence française de développement et équipée par les Hospices civils de Lyon,
- aide à l'alimentation en eau des quartiers périphériques de la ville par la réalisation de 6 forages d'eau potable.

Bilan financier du programme de coopération avec Bamako 2008-2010

	Budget prévisionnel		Budget réalisé	
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
suivi animation du programme :	28 800		28 800	
<i>prestations en nature (valorisation temps agent)</i>	28 800		28 800	

missions d'expertises :	106 200		64 600	
<i>dont prestations directes (déplacements et séjour)</i>	34 200		20 900	
<i>dont prestation en nature (valorisation de la masse salariale ou valorisation de la prestation d'expert)</i>	72 000		44 000	
formation :	50 400		33 300	
<i>dont prestations en nature (valorisation de la masse salariale ou valorisation de la prestation de formation)</i>	24 000		16 000	
<i>dont prestations directes (déplacements et séjour)</i>	26 400		17 600	
aide à l'équipement :	87 000		135 000	
<i>dont prestations en nature</i>	30 000		60 000	
<i>dont prestations directes</i>	57 000		75 000	
Total prestations en nature	154 800		148 800	
Total financement direct	117 600		113 500	
Total	272 400		262 300	

Contexte de la nouvelle convention de partenariat (2011-2013)

La nouvelle convention de partenariat intervient en application de l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales autorisant les collectivités locales à conclure des conventions de coopération décentralisée avec des collectivités locales étrangères, dans leurs domaines de compétences.

Le champ couvert par la convention concernera les actions de coopération suivantes :

- le développement urbain avec l'appui privilégié de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise,
- le développement économique en lien avec des acteurs économiques de la Communauté urbaine de Lyon,
- la gestion municipale, notamment dans les domaines de la propreté urbaine, des déplacements urbains et de la signalisation lumineuse.

Ce programme de coopération décentralisée se mettra en œuvre selon les modes d'intervention suivants :

- la Communauté urbaine s'engage à organiser des missions d'expertise, d'appui technique et d'évaluation auprès du District de Bamako dans les domaines cités ci-dessus. 2 missions d'une semaine sont organisées chaque année. Les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge par la Communauté urbaine. Le District de Bamako met à disposition des experts un véhicule pendant toute la durée de la mission,
- la Communauté urbaine s'engage à accueillir chaque année dans ses services ou dans des organismes de formation locaux (notamment au Centre de formation aux métiers urbains de Ouagadougou soutenu par la Communauté urbaine et par une agence des Nations Unies), 2 agents des services techniques et administratifs du District de Bamako. La durée des sessions de formation est de 15 jours pour 2 stagiaires en binôme. Les frais de transport et d'hébergement sont à la charge de la Communauté urbaine,

- la Communauté urbaine s'engage à donner et à expédier au District de Bamako, différents matériels et équipements permettant à ce dernier de renforcer son potentiel et ses services dans les domaines de coopération définis ci-dessus. Ainsi, un conteneur et 2 véhicules en moyenne sont acheminés chaque année au District de Bamako.

Le budget prévisionnel du programme de coopération District de Bamako-Communauté urbaine de Lyon s'élève, pour la période 2011-2013, à un montant total de 357 360 €.

Programme de coopération avec Bamako 2011-2013	Communauté urbaine de Lyon		Bamako		Total	
	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
suivi animation du programme Communauté urbaine et Bamako : <i>prestations en nature</i> <i>(valorisation temps agent)</i>	57 600		23 760		81 360	
envoi d'experts :	87 000				87 000	
<i>dont prestations directes</i> <i>(déplacements et séjour)</i>	15 000				15 000	
<i>dont prestation en nature</i> <i>(valorisation de la masse salariale</i> <i>ou valorisation de la prestation de</i> <i>l'intervention de l'agence</i> <i>d'urbanisme)</i>	72 000				72 000	
formation :	24 000				24 000	
<i>dont prestations en nature</i>	9 000				9 000	
<i>dont prestations directes</i>	15 000				15 000	
aide à l'équipement :	165 000				165 00	
<i>dont prestations en nature</i>	75 000				75 000	
<i>dont prestations directes</i>	90 000				90 000	
Total prestations en nature	213 600		23 760		237 360	
Total financement direct	120 000				120 000	
Total	333 600		23 760		357 360	0

La contribution totale de la Communauté urbaine de Lyon s'élèverait à 333 360 € pour les 3 années de ce programme de coopération (2011-2013). Elle se répartit annuellement comme suit :

- 40 000 € de coût direct dont :

- . 5 000 € pour le financement de 2 missions techniques de 8 jours au District de Bamako,
- . 5 000 € pour le financement de 2 stages de 15 jours à Lyon,
- . 30 000 € pour la réparation et l'expédition des matériels réformés,

- 71 200 € de coût indirect dont :

. 11 000 € de valorisation du personnel de la Communauté urbaine de Lyon sur la base de 2 semaines de travail par mission au District de Bamako (une semaine de mission et une semaine de préparation, rédaction des rapports) et une semaine de mobilisation pour les accueils d'agents du District de Bamako à la Communauté urbaine,

. 16 000 € pour la mobilisation de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise dans le cadre du contrat d'objectifs activités internationales,

- . 19 200 € de valorisation de temps de travail pour le suivi et l'animation de ce partenariat,
- . 25 000 € de valorisation des matériels cédés à titre gratuit au District de Bamako ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 333 600 € pour la période 2011-2013 dans le cadre du programme de coopération décentralisée avec le District de Bamako au Mali,

b) - la convention de coopération décentralisée à passer entre le District de Bamako et la Communauté urbaine de Lyon définissant, notamment, les conditions de cette participation financière.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Les dépenses** et recettes d'investissement correspondant à la cession de matériels réformés à titre gratuit pour un montant total estimé à 75 000 € seront imputées respectivement sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011, 2012 ou 2013 - comptes 204 et 21 - chapitre 041 (mouvements d'ordre) - fonction 048 - opération n° 1545.

4° - **Les dépenses** et recettes de fonctionnement correspondant à la valorisation de l'intervention de l'Agence d'urbanisme dans le cadre du contrat d'objectif sur les activités internationales, dédiée à cette opération, pour un montant total estimé à 48 000 €, seront imputées respectivement sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011, 2012 ou 2013 - compte 657 480 - opération n° 1545, et compte 708 780 - fonction 020 - opération n° 0216.

5° - **Les dépenses** et recettes de fonctionnement correspondant à la valorisation de la masse salariale, dédiée à cette opération, pour un montant total estimé à 90 600 € seront imputées respectivement sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011, 2012 ou 2013 - chapitre 012 - fonction 048 - opération n° 1545, et chapitre 013 - fonctions 048 et 812.

6° - **Les dépenses** de fonctionnement correspondant aux missions techniques, à la formation, à la remise en état des véhicules réformés, pour un montant estimé à 120 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011, 2012 ou 2013 - chapitre 011 - fonction 048 - opération n° 1545.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.